

HOPITAL PAUL DESBIEF

Association

6 rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

HOPITAL PAUL DESBIEF

Association

6 rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association HOPITAL PAUL DESBIEF

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HOPITAL PAUL DESBIEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, reading "Elizabeth Maunier". The script is fluid and cursive, with the first letter of each word being capitalized and prominent.

Elizabeth MAUNIER

COMPTES ANNUELS.

Bilan.

Compte de résultat.

Annexe.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	12 003 654		12 003 654	12 003 654		
	Constructions	21 333 500	6 810 432	14 523 068	15 099 026	575 958-	3. 81-
	Installations techniques, matériel et outillage	307 947	199 579	108 367	121 122	12 755-	10. 53-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations	2 605 000	2 604 001	999	999		
	Créances rattachées à des participations	3 974 815	2 961 811	1 013 003	1 012 787	216	0. 02
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	40 224 915	12 575 824	27 649 092	28 237 588	588 497-	2. 08-
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	144 384		144 384	129 517	14 867	11. 48
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	888 542		888 542	879 903	8 639	0. 98
	Charges constatées d'avance (2)	24 231		24 231	3 374	20 858	618. 21
	Valeurs mobilières de placement	122 643		122 643	119 827	2 816	2. 35
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	364 867		364 867	504 985	140 118-	27. 75-
	Total III	1 544 668		1 544 668	1 637 606	92 938-	5. 68-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		41 769 583	12 575 824	29 193 759	29 875 194	681 435-	2. 28-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	537 831	537 831		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 011 465	1 011 465		
	Autres				
	Report à nouveau	19 657 405-	19 354 756-	302 650-	1. 56-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	48 067-	302 650-	254 582	84. 12
	Situation nette (sous total)	18 156 177-	18 108 109-	48 067-	0. 27-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	15 751 119	15 763 834	12 715-	0. 08-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 405 058-	2 344 275-	60 783-	2. 59-
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
PROVISIONS	Total III				
	Provisions pour risques				
PROVISIONS	Provisions pour charges	1 944 244	1 995 911	51 667-	2. 59-
	Total IV	1 944 244	1 995 911	51 667-	2. 59-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 179 478	20 122 738	943 261-	4. 69-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	95 990	88 955	7 035	7. 91
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	130 053	58 290	71 763	123. 11
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	79 788	57 777	22 010	38. 10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285	285		
	Autres dettes	10 012 784	9 895 512	117 272	1. 19
	Produits constatés d'avance	156 196		156 196	
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION (VI)	Total V	29 654 573	30 223 558	568 985-	1. 88-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		29 193 759	29 875 194	681 435-	2. 28-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

11 565 59711 101 683

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 743	125	1 679	046	64 079	3. 82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	12	715			12 715	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	51	667			51 667	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	466	751			466 751	
Total I	2 274	258	1 679	046	595 212	35. 45
Charges d'exploitation ⁽²⁾						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	619	573	168	154	451 419	268. 46
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	66	159	63	084	3 075	4. 87
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	588	713	614	066	25 354-	4. 13-
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	52	002	251		51 751	NS
Total II	1 326	447	845	556	480 891	56. 87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	947	811	833	490	114 321	13. 72

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12		31/12/2024 12		Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	135 662		173 329		37 667-	21. 73-
Reprises sur dépréciations et provisions	97 154		29 136		68 018	233. 45
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	232 816		202 465		30 351	14. 99
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 228 694		1 358 637		129 943-	9. 56-
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	1 228 694		1 358 637		129 943-	9. 56-
2. Résultat financier (III-IV)	995 878-		1 156 173-		160 294	13. 86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	48 067-		322 683-		274 615	85. 10
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			76 590		76 590-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			56 556		56 556-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			20 033		20 033-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	2 507 074		1 958 100		548 974	28. 04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 555 141		2 260 749		294 392	13. 02
5. EXCEDENT OU DEFICIT	48 067-		302 650-		254 582	84. 12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 29 193 759.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 274 257.96 Euros et dégageant un déficit de 48 067.42- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification de la Gouvernance

Monsieur Philippe BLUA a cessé ses fonctions de Directeur Général de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen en date du 20 janvier 2025.

Madame Chantal GIGLIONE et Monsieur Philippe COHEN, Directeurs généraux adjoints ont assuré la période intérimaire jusqu'à l'arrivée de Monsieur Gérard COTELLON qui a été nommé Directeur Général de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen par le conseil d'administration du 27 juin 2025. Il a pris officiellement ses fonctions début octobre 2025.

Monsieur Jean-Olivier ARNAUD a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Fondation Hôpital Ambroise Paré ainsi que de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen en date du 30 janvier 2025. Il a été remplacé par Monsieur Cyril de Cazalet en date du 27 juin 2025

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06.

Ce changement de réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des données de l'exercice précédent ni sur celles de l'exercice de première application.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	12 003 654		
Constructions sur sol propre	21 333 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	307 947		
TOTAL	33 645 100		
Autres participations	6 676 753		183 062
TOTAL	6 676 753		183 062
TOTAL GENERAL	40 321 854		183 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			12 003 654	12 003 654
Constructions sur sol propre			21 333 500	21 333 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			307 947	307 947
TOTAL			33 645 100	33 645 100
Autres participations		280 000	6 579 815	6 579 815
TOTAL		280 000	6 579 815	6 579 815
TOTAL GENERAL		280 000	40 224 915	40 224 915

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		6 234 474	575 958		6 810 432
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		186 824	12 755		199 579
TOTAL		6 421 298	588 713		7 010 011
TOTAL GENERAL		6 421 298	588 713		7 010 011
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	575 958				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 755				
TOTAL	588 713				
TOTAL GENERAL	588 713				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 37 831				5 37 831
Réserves	1 011 465				1 011 465
Report à nouveau	19 354 756-	302 650-		0-	19 657 405-
Excédent ou déficit de l'exercice	302 650-	302 650	48 067-	1	48 067-
Situation nette	18 108 109-		48 067		18 156 177-
Subventions d'investissement	15 763 834			12 715	15 751 119
TOTAL I	2 344 275-		48 067-	12 716	2 405 058-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	1 995 911		51 667		1 944 244
TOTAL	1 995 911		51 667		1 944 244

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 604 001				2 604 001
Sur autres immobilisations financières	3 058 966		97 154		2 961 811
TOTAL	5 662 967		97 154		5 565 812
TOTAL GENERAL	7 658 878		148 821		7 510 056
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			51 667		
financières			97 154		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 974 815	3 974 815	
Autres créances clients	144 384	144 384	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 828	10 828	
Débiteurs divers	842 898	842 898	
Charges constatées d'avance	24 231	24 231	
TOTAL	4 997 157	4 997 157	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57 602	57 602		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 121 875	1 032 899	5 214 473	12 874 503
Emprunts et dettes financières divers	95 990	95 990		
Fournisseurs et comptes rattachés	130 053	130 053		
Taxe sur la valeur ajoutée	79 454	79 454		
Autres impôts taxes et assimilés	334	334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285	285		
Autres dettes	10 012 784	10 012 784		
Produits constatés d'avance	156 196	156 196		
TOTAL	29 654 573	11 565 597	5 214 473	12 874 503
Emprunts remboursés en cours d'exercice	940 361			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les bâtiments IFSI - Crèche et cabinets médicaux ont été mis en service en 2014.
Le coût a été décomposé en corps d'état qui ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées de vie économiques les plus probables :

50 ans : voiries, gros ouvre, recharge sur plancher béton

30 ans : Menuiseries, serrurerie, cloisons, doublages, faux plafonds, isolation, conduits coupe feux, courants forts/faibles, fluides médicaux,

25 ans : Plomberie

20 ans : Revêtements des sols, ascenseurs, fauteuils amphithéâtre

10 ans : Peinture, mobilier crèche

Principales durées d'amortissement des autres immobilisations:
- Mobilier: 10 à 20 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	6 066
Autres créances	47 386
Total	53 452

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 979
Dettes fiscales et sociales	334
Autres dettes	17 615
Total	84 530

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 231
Total	24 231
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	156 196
Total	156 196

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	999	2 604 001	
Créances rattachées à des participations	1 013 003	2 961 812	
Créances usagers et comptes rattachés	38 885		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 561		
Autres dettes	9 995 169		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	48 067-	
Résultat comptable (hors participation)	48 067-	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes : 7 430 €

Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*) : 0 €

Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité : 0 €

Total : 7 430 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L821-54 du code de commerce

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		19 121 875
Hypothèque conventionnelle Rang 1 (1)	15 403 446	
Privilège du prêteur de deniers Rang 1 (1)	3 718 429	
Total (1)		19 121 875

(1) Il s'agit de l'engagement donné dans le cadre de la souscription de l'emprunt Dépolabo.

Engagements reçus

Néant

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SC CLARY 2012	749	99.90	251
- EUROMED CARDIO	10 249 729	100.00	724 144
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Opérations faites en commun**

La SC Clary 2012, filiale à 99.9% de l'hôpital Paul Desbief, est fiscalement transparente.

La quote part de bénéfice intégrée au titre de 2025 s'élève à - 251 €.

Subvention d'investissement :

Les subventions d'investissement font l'objet d'une reprise selon le plan d'amortissement des immobilisations financées par celles-ci.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2025	Plus ou moins value latente
AMADEO (1)		1 2 2 6 4 3	1 2 2 6 4 3	
TOTAL		1 2 2 6 4 3	1 2 2 6 4 3	

(1) Plus value capitalisée